



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Participants, parents et responsables

Au moment où survient une commotion cérébrale, chaque intervenant joue un rôle stratégique en matière de concertation et de transmission d'informations. La qualité de la communication entre tous est la condition clé d'un encadrement efficace et cohérent.

Pour ce faire, les participants, les parents et le personnel d'encadrement doivent connaître leurs rôles et responsabilités.



PARTICIPANT (élève, étudiant, athlète, joueur, personne qui pratique une activité récréative ou sportive, etc.

- Déclarer tout symptôme pouvant être lié à une commotion cérébrale.
- Signaler tout incident dont vous êtes témoin.
- Respecter les avis médicaux ainsi que la procédure de reprise graduelle des activités présentée dans le Protocole de gestion des commotions cérébrales.
- Informer les différents milieux de votre état de santé et des restrictions qui s'y rattachent.

Il est important de déclarer les symptômes d'une commotion cérébrale pour prendre du repos et commencer au bon moment la reprise graduelle des activités. De cette façon, on s'assure de laisser le temps au cerveau de récupérer.




PARENTS D'UN MINEUR

- Être attentif à la présence de symptômes tardifs associés à une commotion cérébrale, car ceux-ci peuvent se manifester jusqu'à 48 heures après un incident.
- Faire les démarches nécessaires pour obtenir les soins appropriés.
- Informer les différents milieux (scolaire et sportif) de l'état de santé de votre enfant.
- Favoriser une reprise des activités conformément à l'avis médical ou au protocole.



PERSONNE RESPONSABLE DU BIEN-ÊTRE, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉCRÉATIF ET SPORTIF

- Vérifier la présence de symptômes auprès du participant à la suite de son retrait.
- Informer le plus rapidement possible le parent d'un mineur de la situation et de la période de repos à observer.
- S'assurer que la reprise de l'activité se fait conformément aux avis médicaux et à la procédure de reprise graduelle des activités présentée dans le [Protocole de gestion des commotions cérébrales](#).

Dans une situation où le protocole s'intègre aux pratiques d'une équipe soignante professionnelle (ex. : thérapeute du sport, physiothérapeute, kinésologue) ayant une expertise en commotions cérébrales et étant sous supervision médicale , le [protocole de gestion des commotions cérébrales](#) peut s'appliquer avec une certaine souplesse, laissant place au jugement clinique du professionnel. Des outils reconnus de détection (SCAT5, ChildSCAT5, Pocket CRT) qui respectent les normes minimales du présent protocole peuvent être utilisés par des personnes habilitées à le faire.

PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU PROTOCOLE DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

- Informer et outiller le personnel (mise à jour du protocole et de la fiche de suivi).
- Coordonner les actions du personnel lors de la reprise des activités intellectuelles, physiques et sportives.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'[aide-mémoire](#) lié à votre milieu d'enseignement.